

FEUILLE DE LOUPS... n°3

Informations de la commune d'Ailleux

Octobre 2021



Vaccin contre le covid-19 : la 3^e dose

Publics concernés et modalités de ce rappel vaccinal

L'injection d'une dose de rappel pour les personnes les plus fragiles et les personnes âgées de 65 ans et plus est désormais possible afin de maintenir un bon niveau de protection du système immunitaire. La dose de rappel doit être administrée 6 mois après la dernière injection de vaccin et 4 semaines après l'injection unique de Janssen.

Même avec un schéma vaccinal complet, continuons à appliquer les mesures barrières, en particulier lors de contacts avec des personnes à risque de formes graves

Qui est concerné ?

- Les résidents d'Ehpad et des unités de soins de longue durée
- Les personnes de 65 ans et plus vivant à domicile (avec une priorité pour les personnes de plus de 80 ans)
- Les personnes à très haut risque de forme grave
- Les personnes présentant des comorbidités qui augmentent le risque de forme graves de covid-19
- Les personnes sévèrement immunodéprimées
- Les personnes ayant reçu le vaccin Janssen

Quels sont les vaccins ?

Les rappels vaccinaux sont effectués uniquement avec des vaccins à ARN messager, soit Pfizer-BioNTech, soit Moderna.

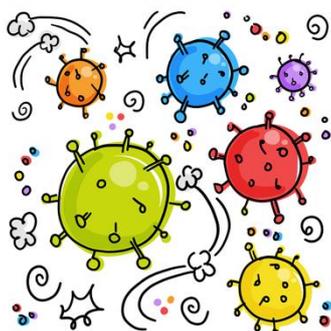
Ces deux vaccins peuvent d'ailleurs être utilisés de manière indifférenciée et quel que soit le vaccin utilisé dans le cadre du premier schéma vaccinal.

Où se faire vacciner ?

- Chez le médecin traitant (ou médecin de votre choix)
- Dans une pharmacie
- En cabinet infirmier ou de sage-femme, au sein des services hospitaliers où vous êtes suivi(e)
- Dans un centre de vaccination (possibilité de prendre rendez-vous sur www.sante.fr)

La grippe : l'ennemi saisonnier

N'oublions pas l'importance de cette autre couverture vaccinale



En plus de la vaccination contre le covid-19, **la vaccination antigrippale reste recommandée.**

Le vaccin contre la grippe sera disponible en pharmacie mi-octobre et, comme chaque année, les personnes âgées de 65 ans et plus et celles qui sont à risque de forme grave de la grippe recevront leur bon de prise en charge de la part de l'Assurance maladie.

Toutefois, l'achat du vaccin contre la grippe est ouvert à tous, y compris ceux qui n'ont pas de prescription médicale.

Le Pass'Sport

Pour favoriser l'accès des enfants aux associations sportives

Le Pass'Sport est une nouvelle allocation de rentrée sportive de 50 € par enfant pour financer tout ou partie de son inscription dans une association sportive volontaire et lui permettre de participer aux activités qu'elle organise de septembre 2021 à juin 2022.



Le Pass'Sport s'adresse aux enfants de 6 à 17 ans révolus au 30 juin 2021 qui bénéficient soit de l'allocation de rentrée scolaire, de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ou de l'allocation aux adultes handicapés (entre 16 et 18 ans).

Les familles éligibles au Pass'Sport ont reçu fin août un courrier les informant qu'elles bénéficient de cette aide. Elles devront présenter ce courrier avant le 30 novembre 2021, au moment de l'inscription dans l'association sportive de leur choix, pour bénéficier d'une réduction immédiate de 50 €.

Le Pass'Sport est une aide cumulable avec les autres aides mises en place, notamment par les collectivités.

LA VIE DE NOTRE VILLAGE

Ailleux Animation

Les dernières informations de l'association

ANNULATION

Bourse

JOUETS & VÊTEMENTS & PUÉRICULTURE

Cet évènement prévu samedi 16 octobre est annulé.

Par contre, reprenez dès aujourd'hui la date de l'assemblée générale de AILLEUX ANIMATION :

VENDREDI 18 FÉVRIER 2022

Salle Marcel Louison

- ➔ à 19h30 pour les personnes souhaitant intégrer le bureau de AILLEUX ANIMATION
- ➔ à 20h00 pour toutes les personnes souhaitant intégrer les membres actifs de l'association ou tout simplement participer à l'assemblée générale



Nouveauté : Le Bibliophone

L'appel de la lecture

Où se situe-t-il ?

Dans le square Jean Latuile, dans le bourg, en contrebas de l'école.

Comment ça marche ?

C'est tout simple :

Prenez...

Lisez...

Emportez...

Déposez...

Les livres quand vous voulez, comme vous voulez !

Cette cabine-bibliothèque vous propose des ouvrages variés et de qualité.



Elle est accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sans inscription ni abonnement.

C'est gratuit, direct, sans intermédiaire !

Ce système de gratuité et d'échange est fondé sur le civisme et le partage, prenez-en soin.



« La Voix des Loups »

Rentrée en chanson

Une nouvelle chorale a vu le jour à Ailleux : « La Voix des Loups ».

N'hésitez pas à rejoindre Colette et ses Choristes !



Répétitions tous les jeudis soir dans le bourg, de 18 h à 20 h, dans la bonne humeur
Pour toute information : 06 47 16 95 67

Notez d'ores et déjà la date de leur animation musicale sur le thème de Noël :

VENDREDI 17 DÉCEMBRE à 19h

Église d'Ailleux



Collecte des textiles

Ne jetez plus : triez et recyclez !

Mercredi 27 octobre, en collaboration avec Loire Forez agglomération, le Relais récupère vos vêtements, linge de maison, chaussures et petite maroquinerie.

Les sacs doivent être **déposés la veille** sur le lieu de collecte, c'est-à-dire **sur le parking de la mairie, sous l'avancée de l'église**.



Ce qui est accepté : tous les vêtements (en bon état, usés ou déchirés mais propres), le linge de maison ou d'ameublement (draps, couvertures, nappes, rideaux, serviettes, etc.), les chaussures et la petite maroquinerie (ceintures, sacs, etc.), les peluches et les pelotes de laine.

Ce qui ne doit pas être déposé : les masques en tissu, les vêtements souillés, mouillés ou moisiss, tous les produits non textiles, les matelas, les sommiers, les moquettes et les toiles cirées, les tapis, les chutes de textile en provenance des ateliers de confection, les chiffons usagés en provenance des entreprises.

Merci de déposer vos textiles, propres et secs, dans des sacs bien fermés (30 L maximum) et d'attacher les chaussures par paire. Le vrac ne sera pas accepté.

Bloc-notes

Cette rubrique vous est ouverte pour faire circuler des informations !

Repas des aînés

Mémo concernant les personnes ayant rendu leur inscription dans le délai imparti :

Le repas aura lieu dimanche 24 octobre.

Rendez-vous à midi devant le restaurant Le Saint-Martin à Saint-Martin-la-Sauvété.

Les personnes inscrites ayant demandé à être véhiculées seront contactées par des membres du CCAS.



Lecteurs, rédacteurs...

Participez activement au Bulletin des Loups et aux Feuilles de Loups

Vous avez des informations à communiquer aux habitants d'Ailleux ?

Vous souhaitez diffuser des articles dans le *Bulletin des Loups*, sur quelque thème que ce soit ?

N'hésitez pas : ces supports sont les vôtres !

Envoyez-nous votre contenu à l'adresse mail ailleux.communication@gmail.com

Nous ferons de notre mieux afin de le diffuser dans les prochains numéros.

Par avance un grand merci pour votre participation !